

Garanties

Conditions de Garanties

Durées de Garanties sur les produits, à partir de la date de livraison des menuiseries chez le client :

Ces réserves doivent faire l'objet d'un écrit sur le récépissé de livraison ou Flaschage du QR COD

Toute menuiserie posée est acceptée en l'état

Toutes fournitures ou déplacements après ventes non justifiés feront l'objet d'une refacturation



Les Motifs de prise en charge :	Délai de garantie:	Les Conditions :	Les Exclusions :
Accessoires et pièces détachées	2 ans	Défauts et casses sur pièces détachées	Hors mauvais réglages
Défauts de fonctionnements	2 ans	Affaissement vantail , mauvais calages vitrages.	Hors défaut et non respect des règles de l'art de pose. Transmettre un relevé de mesures.
Moteurs de volets roulants et stores motorisés	5 ans	2 ans en fourniture + intervention. (fourniture seule du moteur)	Hors mauvais réglage. Hors raccordement moteur non effectué par un électricien professionnel habilité.
Vitrages : (Suivant les préconisations FFPV)	10 ans	Pour embaillage à l'intérieur du vide d'air suivant les prescriptions FFPV. 2 ans en fourniture + intervention.	Hors choc thermique et défaut sur face extérieure (condensation).
Profils	10 ans	Déformation et assemblage.	Hors dégradation. Hors déformation ponctuelle à l'exposition au soleil.
Laquage / aspects sur profils	10 ans	Veillessement prématuré sur les profils ALU et PVC (suivant localisation à plus de 500m d'une atmosphère agressive de bord de mer).	Aucune garantie pour les menuiseries situées à moins de 50m du bord de mer. Mauvais entretien et utilisation de produits de nettoyage agressifs non prescrits par le fournisseur. Mise en contact avec des produits corrosifs du bâtiment. Suivant les conditions du label QUALICOAT. Approuvée le 6 novembre 2014 par le Comité Directeur de QUALICOAT.
Laquage / aspects sur panneaux	5 ans	Laquage , déformation sur panneaux de portes d'Entrée	
Chocs, rayures et défauts d'aspects	1 mois	Trace sur face extérieure et intérieure des vitrages, profil et tablier de volet roulant.	Hors mauvais stockage et mauvaises manipulations.
Manques sur livraison :	1 mois	Manque sur menuiserie et colis complémentaire.	Hors fournitures non indiquées sur le bon de livraison.
Erreurs sur commande :	1 an	Saisie ou fabrication ne correspondant pas à l'accusé de réception de commande.	Pas de prise en charge de la dépose et repose.

CAS D'EXCLUSION :

Modification apportée par le client sur la menuiserie d'origine.

Défauts de réglages et non respect des consignes d'entretien.

Exposition de la menuiserie à une humidité ambiante trop importante et pièce mal ventilée.

Tous produits dégradés par la mise en œuvre ou par une mauvaise manipulation.

Tous produits livrés impropres à leur destination (ex : utilisation intensif dans locaux communs et bâtiments publics).

Stockage des menuiseries BOIS en extérieur.

Pose non conforme aux règles de l'art et aux prescriptions du DTU 36.5.

Notre garantie, lorsqu'elle s'applique, se limite au remplacement ou à la réparation de la marchandise ou partie de la marchandise litigieuse, après constat contradictoire du défaut. Aucune action en non-conformité des marchandises ne pourra être engagée plus de 3 jours après livraison. Ce document est indissociable de nos conditions générales de vente.